

TRAIL DES VAUTOURS – MESURES COVID-19 – annexe au règlement de la course 2021

Ces mesures ont été établies dans le contexte particulier de la crise sanitaire actuelle. Elles viennent compléter le règlement de la course qui doit être respecté dans sa totalité.

En fonction des recommandations sanitaires à l'approche de la date de la course, et selon les directives du gouvernement et de la FFA, les conditions particulières liées au Covid-19 pourront être revues avant l'épreuve. Elles seront à vérifier sur la page Facebook du club organisateur : <https://www.facebook.com/UrtxintxakHasparrenAthletisme/>

Inscriptions :

Les inscriptions à la course se feront à partir de 6 juin 2021 sur le site de Pays Basque Organisation : <https://pb-organisation.com/>

En cas d'annulation de la course du fait des contraintes sanitaires en vigueur, les conditions de remboursement sont celles définies à l'art. 12 du règlement, soit un remboursement total du prix du dossard en dehors des frais liés à l'inscription sur internet.

Retrait des dossards sur présentation d'une pièce d'identité :

Le retrait des dossards se fera dans le respect des règles sanitaires légales en vigueur (les participant.e.s devront notamment être équipé.e.s d'un masque).

Le retrait des dossards se fera du mardi 06 juillet au samedi 10 juillet 2021 de 10h00 à 19h00 au magasin Foulées de Bayonne, 85 avenue de la Légion Tchèque.

Pas de retrait de dossard le jour de la course.

Précautions prises par l'organisateur le jour de la course :

L'organisateur prendra toutes les mesures qui lui semblent nécessaires pour assurer une sécurité maximale des concurrent.e.s, des bénévoles encadrant la course, ainsi que des spectateurs et spectatrices, vis-à-vis des contraintes sanitaires légales en vigueur.

Le port du masque sera obligatoire sur les zones d'accueil, de départ et d'arrivée de la course.

Ces zones et des cheminements d'accès seront limités par du balisage ou des barrières.

Des affichages seront mis en place pour la bonne compréhension du respect des règles à suivre.

Sur les postes de ravitaillements, les personnes qui feront la distribution seront équipées de masque et la distanciation sera respectée.

Du gel hydro-alcoolique sera mis à la disposition des participant.e.s à la course et des bénévoles encadrant la course.

Obligations des concurrent.e.s le jour de la course :

En plus des équipements habituels (réserve d'eau), les concurrent.e.s devront être équipé.e.s obligatoirement d'un masque + d'un masque de secours en cas de perte du premier, ainsi que d'un verre personnel (un gobelet réutilisable sera offert à chaque participant.e au moment du retrait du dossard).

Le masque devra être porté dans l'enceinte de la zone de départ et ne devra être retiré qu'après étirement du peloton de démarrage dans une distance réglementaire.

Le masque sera à porter dans la zone d'arrivée, après franchissement de la ligne d'arrivée et dans les zones délimitées et repérées pour l'accès aux ravitaillements d'arrivée.

L'organisateur ne fournira aucun masque et tout.e concurrent.e sera exclu.e de la course dans le cas de non-respect des règles applicables.

Chaque concurrent.e s'engage à collaborer et à favoriser la bonne mise en œuvre des directives demandées.

Le verre ou gourde personnelle sera obligatoirement présenté.e aux ravitaillements sur le parcours et à ceux de l'arrivée.

Il ne sera pas délivré de verre par l'organisateur aux ravitaillements le jour de la course.

Il est interdit de cracher, y compris pendant la course.

Respect des consignes dans les zones d'accueil, de départ, d'arrivée et de ravitaillements :

Il est exigé des concurrent.e.s, des bénévoles, des spectateurs et spectatrices qu'ils respectent la mise en place établie par l'organisateur, qu'ils veillent à l'application des consignes indiquées sur les panneaux et tous documents installés sur l'ensemble du site de la course, qu'ils respectent les cheminements balisés et les zones spécifiquement délimitées par des barrières. Iels devront également respecter les règles sanitaires de distanciation sociale et les mesures d'hygiène en vigueur au moment de la course.

Seul.e.s les concurrent.e.s et les personnes chargées de l'organisation de la course sont autorisé.e.s dans les zones de départ et d'arrivée.

Respect de l'environnement :

Il est interdit de polluer le site de la course en jetant des déchets (masques de protection, bouteilles, papiers, emballages, mégots de cigarette, etc.) sous peine de disqualification. L'ensemble du site de la course sera équipé de sacs poubelle.